

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu la délibération du 19 mai 2014 relatif au régime indemnitaire des agents départementaux,

Vu la délibération du 16 novembre 2020 relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial, est vacant,

## ARRÊTE :

## Article 1:

A compter du 11 septembre 2023, madame Bérangère Prud'homme Sabos, attaché territorial, est chargée des fonctions de secrétaire générale par intérim pour le pôle aménagement et développement territorial

## Article 2:

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le

10 OCT. 2023

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pour le Président du Conseil départemental La Directrice des Regsources Humaines

> Caroline MEZIT Recuse de réception en préfecture 22-26200012-20231010-R1988VO102023-A

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux filois sulvant sa l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.